



INFORMATIONS GENERALES

Fournitures scolaires

Pour la rentrée, chaque élève doit apporter le matériel de base suivant : cartable ou sac, agenda, trousse complète, crayons de couleur (petite boîte), compas, calculatrice simple jusqu'à la classe de 3ème et dès la classe de seconde une calculatrice Texas Instrument TI-83 CE PYTHON, règle, équerre, rapporteur, feuilles A4 quadrillées.

Nous recommandons essentiellement des classeurs A4 à 2 anneaux, d'épaisseur moyenne, avec des intercalaires et des chemises en plastique. Les professeurs préciseront ultérieurement à chaque élève le matériel nécessaire spécifique à la matière.

- Les livres seront distribués aux élèves les premiers jours de la rentrée. La facture des livres, ainsi qu'un forfait de photocopies et la participation au matériel pédagogique seront envoyés aux parents.
- Les élèves ont des casiers attribués nominativement par la vie scolaire, il suffit d'apporter un cadenas.

Horaire journalier

8h15 - 9h05

Période 1, début des cours.

9h20 - 10h

Période 2

10h - 10h15

Récréation - goûter

10h15 - 11h05

Période 3

11h10 - 12

Période 4



12h00 - 13h30

PAUSE DEJEUNER / CLUBS

13h30 - 14h20

Période 5

14h25 - 15h15

Période 6

15h15 - 15h30

Récréation - Goûter

15h30 - 16h20

Période 7 - fin des cours

16h25 - 17h15

Période 8 - études facultatives et options :
- Cours pour les classes de l'école
- Etude pour les classes du Cycle et du collège

REMARQUES :

La durée des cours est de 50 minutes

L'horaire journalier peut être modifié selon l'emploi du temps de chaque élève ou classe.

Horaire hebdomadaire

- Horaire continu du lundi au vendredi ; les heures d'études surveillées sont facultatives pour toutes les classes, sauf demande des parents.
- Mercredi : fin des cours entre midi et 17h15 selon les options choisies et l'emploi du temps de la classe.
- Vendredi : fin des cours entre 14h20 et 17h15 selon les classes et les heures de perfectionnement souhaitées par l'élève.



Organisation pédagogique

Afin de suivre de près la progression de chaque élève, de nombreuses évaluations sont prévues régulièrement toute l'année scolaire. Ces évaluations sont à la fois :

- formatives ou auto-évaluatives, afin d'identifier les acquis et de préciser les domaines dans lesquels un travail de remédiation doit être entrepris.
- certificatives, afin de valider les acquis et les compétences en vue de l'orientation des élèves.

Des bulletins scolaires sont envoyés régulièrement aux parents. Le relevé de notes et l'ensemble des devoirs sont également consultables en tout temps sur Pronote par les parents et les élèves. Des rencontres parents-professeurs sont organisées chaque année. Puis les professeurs peuvent recevoir les parents sur rendez-vous. Le professeur principal, qui a une responsabilité particulière dans le suivi pédagogique et l'élaboration du projet personnel de l'élève, est un interlocuteur privilégié avec les parents ou responsables légaux.

Conditions de promotion

Sur une échelle progressive de 1 à 20, une moyenne générale annuelle égale ou supérieure à 12/20 est exigée. Si cette moyenne se situe entre 10/20 et 12/20, le conseil de classe décidera si une promotion par dérogation peut être accordée ou non. Si cette moyenne est inférieure à 10/20, l'élève est non promu en classe supérieure.